



Date de la convocation vendredi 19 septembre 2025

DCC 1339/09/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 32

Présents ou représentés 32

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

LUTZ Christophé (à BRAUN Cécile), SCHWEITZER Gérard (à ZIMMERMANN Virginie), GUERREIRO Jérôme (à MEHL Raphaël), ERNEWEIN Véronique (à RIEHL Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier)

Absents, excusés 06

DURR Carine, WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, HATT René, HANTSCH Myriam, LEHMANN Marie-Paule a quitté la salle pour ce point

Secrétaire de séance PFISTER Georges

3. Domaine et Patrimoine

3.1 Acquisitions

Acquisition foncière aux abords du Complexe Sportif / Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden : intervention de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace et convention de portage foncier

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières ;

VU les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

VU l'avis des Domaines rendu le 2 juillet 2024, sous numéro 2024-67202-48932 ;

VU le courrier de sollicitation adressé par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à l'EPF d'Alsace le 26 juin 2025 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 03 juillet 2025 donnant mandat à l'EPF d'Alsace ;

Et après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** à l'EPF d'Alsace **d'acquérir et de porter les parcelles** situées à HOCHFELDEN (67270), lieudit « Auf den Kreuzweg », figurant au cadastre sous-section 14 numéros 112, 113 et 114 d'une superficie totale de 00 ha 71 a 89 ca, en vue d'y réaliser un projet d'équipements publics visant à renforcer l'offre déjà existante sur le site du complexe sportif de Hochfelden.

- **APPROUVE** les dispositions du **projet de convention de portage foncier** annexé à la présente délibération et d'autoriser M. Bernard FREUND, Président de la Communauté de communes du Pays de la Zorn à **signer ladite convention** nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

31 voix pour
1 abstention (Philippe DETTLING)

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **07 OCT. 2025**

Le Président

Le Secrétaire



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Freund", written over the official stamp.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe Dettling", written to the right of the President's signature.



Date de la convocation vendredi 19 septembre 2025

DCC 1340/09/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), SCHWEITZER Gérard (à ZIMMERMANN Virginie), GUERREIRO Jérôme (à MEHL Raphaël), ERNEWEIN Véronique (à RIEHL Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier)

Absents, excusés 04

WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, HATT René, HANTSCH Myriam

Secrétaire de séance PFISTER Georges

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Approbation du Permis d'Aménager Modificatif pour la Zone d'Activités intercommunale à Mittelhausen (Wingersheim les Quatre Bans)

Le Permis d'Aménager accordé en date du 24 décembre 2021 portant création d'une Zone d'Activités intercommunale sur le territoire de la Commune déléguée de Mittelhausen, portait sur la création de 7 lots à destination d'activité à dominante artisanale. Un cahier des prescriptions architecturales et réglementaires avait donc été élaboré pour répondre à cet objectif.

Les demandes d'acquisitions foncières ont cependant été formulées par trois grandes entreprises dont deux se sont déjà installées sur respectivement 160 ares et 45 ares. Les trois derniers lots d'une surface de 48,77 ares sont convoités par la société ASTIC ayant son siège à Andrezieux Bouthéon (42) pour la création d'un bâtiment industriel dont le permis de construire est en cours d'instruction.

Cette installation nécessite cependant une modification du Permis d'Aménager afin de réduire la marge de recul et modifier à la marge quelques aspects architecturaux tout en restant dans la cohérence industrielle du site.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des plans annexés à la convocation, et considérant que l'installation de bâtiments à vocation artisanale fait défaut,

- **APPROUVE** la **modification du Permis d'Aménager** de la Zone d'Activités intercommunale sur la Commune déléguée de Mittelhausen.
- **AUTORISE** le Président à soumettre le dossier à instruction.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

07 OCT. 2025



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 19 septembre 2025

DCC 1341/09/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), SCHWEITZER Gérard (à ZIMMERMANN Virginie), GUERREIRO Jérôme (à MEHL Raphaël), ERNEWEIN Véronique (à RIEHL Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier)

Absents, excusés 03

WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, HANTSCH Myriam

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances locales

7.10 Divers

Construction du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire Le Gypsberg : exonération des pénalités au lot 04 - charpente bois

Dans le cadre de la construction du périscolaire à Schwindratzheim, un retard dans le chantier avait été constaté pour le lot 04 - charpente bois attribué par délibération du 08 juillet 2021 à l'entreprise HUNSINGER sise à Weislingen pour un montant de 120 624,91 € HT.

Des pénalités provisoires (8 400 € HT) avaient alors été appliquées sur la situation de paiement n° 3 de décembre 2023 et devaient être rediscutées en fin de chantier suivant le retard réel à la livraison.

Aucun retard n'a finalement été constaté lors de la réception du bâtiment en août 2024 et ces pénalités doivent être restituées à l'entreprise. Pour ce faire, le Service de Gestion Comptable de Saverne demande une délibération approuvant l'exonération des pénalités au lot 04.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **EXONÈRE** la société **HUNSINGER** sise à Weislingen des pénalités provisoires (8 400 € HT) appliquées au lot n° 04 dans le cadre de la construction du périscolaire à Schwindratzheim.
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme. **07 OCT. 2025**
Certifié exécutoire le

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 19 septembre 2025

DCC 1342/09/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), SCHWEITZER Gérard (à ZIMMERMANN Virginie), GUERREIRO Jérôme (à MEHL Raphaël), ERNEWEIN Véronique (à RIEHL Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier)

Absents, excusés 03

WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, HANTSCH Myriam

Secrétaire de séance PFISTER Georges

5. Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn mentionnent en option la compétence « *étude, création, aménagement, gestion et entretien de périscolaires, crèches, relais assistants maternelles ou équipements similaires à destination de l'enfance* ». Celle-ci a été renforcée par la Loi du Plein Emploi du 18 décembre 2023 établissant le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) et confiant le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil des jeunes enfants à la Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Commune de Mutzenhouse a, dans la période 2023-2025, pris des délibérations pour désigner un maître d'œuvre en septembre et décembre 2024 en vue de la création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) à destination de tiers exploitants avec des investissements dans le bâtiment scolaire vacant. Par délibération du 31 mars 2025, il a attribué les marchés de travaux et autorisé le Maire à les signer pour un montant total de 83 347,99 € HT.

Après transfert au contrôle de légalité le 11 avril 2025, il est apparu que la délibération du 31 mars était entachée d'illégalité au motif que la Commune de Mutzenhouse n'avait pas la compétence pour réaliser cette opération ; ces éléments précis ont été rappelés à la Commune dans un recours gracieux en juin 2025.

Malgré un mémoire explicatif en réponse, Monsieur le Préfet a décidé de déférer la délibération au Tribunal Administratif de Strasbourg pour demander son annulation.

Le Président dresse ensuite le rapport de la Conférence des Maires qu'il a initié à ce sujet en date du 10 septembre 2025 pour solliciter l'avis des Élus sur la mise en œuvre de cette compétence. Il a ainsi été proposé de ne pas abandonner la compétence « MAM » au profit des Communes mais **d'engager une procédure de révision des statuts** pour plus de précisions dans les compétences optionnelles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu,

Considérant la situation de la Commune de Mutzenhouse dans ce dossier ;

Considérant l'avis de la Conférence des Maires en date du 10 septembre 2025 ;

Considérant qu'il n'est pas opportun, ni en délais, ni serein, de lancer une clarification des statuts à 5 mois d'une échéance électorale municipale et intercommunale ;

- **S'ENGAGE** à procéder à une **révision de ses statuts dans la première année qui suit le renouvellement du mandat** des Conseillers Communautaires, soit à partir du mois d'avril 2026.
- **DÉCIDE** de faire appel à un Cabinet spécialisé en matière de conseils pour animer et porter la procédure.
- **AUTORISE** le Président à lancer des consultations en ce domaine.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

16 OCT. 2025

Le Président



Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 19 septembre 2025

DCC 1343/09/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), SCHWEITZER Gérard (à ZIMMERMANN Virginie), GUERREIRO Jérôme (à MEHL Raphaël), ERNEWEIN Véronique (à RIEHL Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier)

Absents, excusés 03

WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, HANTSCH Myriam

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances locales

7.6 Contributions budgétaires

**Participation de la Communauté de Communes au fonctionnement des
périscolaires dans les Groupes Scolaires intercommunaux pour l'année scolaire
2024-2025**

Les 4 Groupes Scolaires intercommunaux « La Décapole » à Wickersheim, « Au Clair de Lune » à Wingersheim les Quatre Bans, « Le Gypsberg » à Schwindratzheim et « Au Pied des Champs » à Alteckendorf prennent en charge certains frais de fonctionnement en particulier les consommations énergétiques et eau potable, auxquels s'ajoutent différents contrôles réglementaires, petites réparations et fournitures de maintenance et le personnel technique pour la totalité de leurs établissements respectifs, dont les périscolaires qui relèvent de l'intercommunalité.

Le montant de ces frais, pour l'année scolaire 2024-2025, s'élève, conformément à la clé de répartition retenue arrêtée par délibération du 05 octobre 2023 à savoir, 67 % pour les Communes rattachées à l'établissement et 33 % à la charge de l'intercommunalité, comme suit :

Groupe Scolaire La Décapole : TOTAL :	76 052,25 €
Participation Budget SCOLAIRE :	50 955,01 €
Participation de la Communauté de Communes :	25 097,24 €
Groupe Scolaire Au Clair de Lune : TOTAL :	79 824,38 €
Participation Budget SCOLAIRE :	53 482,33 €
Participation de la Communauté de Communes :	26 342,05 €
Groupe Scolaire Le Gypsberg : TOTAL :	55 918,86 €
Participation Budget SCOLAIRE :	37 465,64 €
Participation de la Communauté de Communes :	18 453,22 €
Groupe Scolaire Au Pied des Champs : TOTAL :	59 719,54 €
Participation Budget SCOLAIRE :	40 012,09 €
Participation de la Communauté de Communes :	19 707,45 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** du montant de la **participation 2024-2025** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au titre des frais de fonctionnement suivants :

- **PÉRISCOLAIRE « La Décapole »** à Wickersheim arrêté à la somme de **25 097,24 €**.
- **PÉRISCOLAIRE « Au Clair de Lune »** arrêté à la somme de **26 342,05 €**.
- **PÉRISCOLAIRE « Le Gypsberg »** arrêté à la somme de **18 453,22 €**.
- **PÉRISCOLAIRE « Au Pied des Champs »** arrêté à la somme de **19 707,45 €**.

Soit un montant total de **89 599,96 €**

➤ **AUTORISE** le Président à émettre les **MANDATS** et **TITRES** correspondants dans le cadre des compétences transférées.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **07 OCT. 2025**

Le Président



Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 19 septembre 2025

DCC 1344/09/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), SCHWEITZER Gérard (à ZIMMERMANN Virginie), GUERREIRO Jérôme (à MEHL Raphaël), ERNEWEIN Véronique (à RIEHL Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier)

Absents, excusés 03

WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, HANTSCH Myriam

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances locales

7.6 Contributions budgétaires

Participation du Club de Natation et des Delphides à l'exploitation du Centre Aquatique Atoo-o pour l'année scolaire 2024-2025

Chaque année, une révision de la participation du Club de Natation et des Delphides à l'exploitation du Centre Aquatique Atoo-o est effectuée selon leurs créneaux d'occupation.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la redevance annuelle du Club de Natation s'élève à **20 947,55 €**. Ce tarif comprend les créneaux fixes d'entraînement sur 48 semaines ainsi que les demandes exceptionnelles convenues avec la Cheffe du bassin du Centre Aquatique.

Il en est de même pour l'Association Les Delphides, dont la redevance s'élève à **1 500 €** pour 30 semaines d'occupation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **FIXE** la participation annuelle du Club de Natation à **20 947,55 €** pour l'année scolaire 2024-2025 et **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.
- **FIXE** la participation de l'Association Les Delphides à **1 500 €** pour l'année scolaire 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

07 OCT. 2025

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 19 septembre 2025

DCC 1345/09/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), SCHWEITZER Gérard (à ZIMMERMANN Virginie), GUERREIRO Jérôme (à MEHL Raphaël), ERNEWEIN Véronique (à RIEHL Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier)

Absents, excusés 03

WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, HANTSCH Myriam

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances locales

7.3 Emprunts

Budget annexe scolaire - Le Gypsberg : transfert d'emprunt

À l'occasion du transfert de la compétence scolaire vers la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, il a été demandé à la banque que l'emprunt contracté auprès de la CCM la Vallée en 2010 par la Commune de Schwindratzheim, pour un montant de 180 000 € et afférent à l'école communale, soit dorénavant **prélevé sur le budget scolaire de l'EPCI**. Au 31/12/2018, comme indiqué dans le courrier émanant de la banque, l'encours d'emprunt était de 116 065.86 €.

Or, les travaux afférents à la synthèse de qualité des comptes ont mis en lumière que l'encours résiduel n'a à ce jour pas été transféré depuis la Commune vers le budget scolaire de la Communauté de Communes.

À cet égard, et pour régulariser définitivement cet emprunt dont le remboursement est réalisé par la Communauté de Communes depuis le 01/01/2019, il y a lieu de formaliser ce transfert par délibération étant entendu que cette opération aura pour conséquence d'augmenter l'encours d'emprunt de 116 065.86€ au compte 1641 du budget scolaire de la Communauté de Communes, et de le diminuer pour un même montant dans le compte 1641 de la Commune

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le transfert de l'encours résiduel de 116 065.86 € au 31/12/2018 de l'emprunt de 180 000 € contracté en 2010 auprès de la CCM la Vallée par la Commune de Schwindratzheim depuis le compte 1641 de la Commune de Schwindratzheim vers le compte 1641 du budget annexe scolaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les démarches utiles à l'exécution de la délibération, en relation avec Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable de Saverne.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

07 OCT. 2025

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 19 septembre 2025

DCC 1346/09/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), SCHWEITZER Gérard (à ZIMMERMANN Virginie), GUERREIRO Jérôme (à MEHL Raphaël), ERNEWEIN Véronique (à RIEHL Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier)

Absents, excusés 03

WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, HANTSCH Myriam

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Budget annexe ordures ménagères : Décision Modificative n° 1-2025 régularisation des reprises de subvention

Le Conseil Communautaire,

VU le budget primitif Ordures Ménagères 2025 voté le 03 avril 2025 ;

VU les crédits inscrit au chapitre 040 (DI) et chapitre 042 (RF) de 34 760 € ;

VU les écritures de reprise de subventions pour 2025 à hauteur de 34 853.91 €

Il convient de prendre une décision modificative pour comptabiliser les écritures de reprise de subvention de l'exercice.

Et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Recettes de Fonctionnement

Article 777(Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice) :

Chapitre 042 +100 €

Dépenses de Fonctionnement

Article 6518 Autres redevances, brevets, licences

Chapitre 65 + 100€

Dépenses d'investissement

Article 13911 (Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat Etat et ets nationaux) :

Chapitre 040 + 100 €

Article 2031 Frais études :

Chapitre 20 - 100 €

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

07 OCT. 2025

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary, written over the 'Le Secrétaire' text.



Date de la convocation vendredi 19 septembre 2025

DCC 1347/09/2025

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, DURR Carine, GARCIA Michèle, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc

Dont pouvoirs 05

LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), SCHWEITZER Gérard (à ZIMMERMANN Virginie), GUERREIRO Jérôme (à MEHL Raphaël), ERNEWEIN Véronique (à RIEHL Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier)

Absents, excusés 03

WILLER Emmanuel, GILLIG Anne, HANTSCH Myriam

Secrétaire de séance PFISTER Georges

7. Finances locales

7.5 Subventions

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association l'ARCHE

Par courrier du 10 janvier 2025, l'association ARCHE a sollicité une aide financière à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et à la Ville de Hochfelden pour des travaux de mise aux normes de sécurité du musée à Hochfelden. Ces travaux consistent essentiellement à la mise aux normes des installations électriques, le remplacement des extincteurs, l'alarme incendie et la sécurisation du puits.

Cette association percevra également pour ces travaux une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 3 620 €.

Il est proposé de verser un montant identique que la Commune de Hochfelden, soit la somme de 1 000 €.

Le Conseil Communautaire,

VU la demande de l'Association ARCHE en date du 10 janvier 2025 ;

VU la délibération de la Ville de Hochfelden en date du 18 septembre 2025 ;

Et après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €** à l'association ARCHE de Hochfelden.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater cette dépense et à signer tout document afférent à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

Le Président

07 OCT. 2025

Le Secrétaire

